

Rapport d'activités 2015



ORGANISATION
ÉLECTRIFICATION
RÉSEAUX DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS
ÉCLAIRAGE PUBLIC / GAZ
ÉNERGIE
MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE
FONCTIONNEMENT



SIEGE

27

*Syndicat Intercommunal
de l'Electricité et du Gaz de l'Eure*

Sommaire

ORGANISATION

Pôle normand de l'énergie

3

ÉLECTRIFICATION

Les données-clés de la concession
Les principes de la programmation 2015
L'extension de la desserte électrique

4

RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Pour une coordination exemplaire

8

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les principes de la programmation
La maintenance des installations
d'éclairage public

9

GAZ

Une nouvelle procédure de délégation
de service public en cours

11

ÉNERGIE

L'achat groupé d'énergie

12

MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bornes de recharge pour
véhicules électriques
Le SIEGE et la transition énergétique

14

FONCTIONNEMENT DU SIEGE

Compte administratif 2015
Renouvellement du marché de
maintenance de l'Éclairage Public
Les ressources humaines

16

Au terme d'importants débats nationaux et parlementaires menés dès 2014, 2015 aura permis l'adoption de plusieurs lois influençant de manière significative l'activité de notre Syndicat pour les années à venir.

D'abord la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, puis la loi NOTRe du 7 août 2015, sont venues modifier le paysage administratif territorial, en assurant notamment un renforcement de la compétence dans le domaine de l'énergie au bénéfice de la Région Normandie désormais réunifiée, et en favorisant l'émergence de communes nouvelles dont un bon nombre sont déjà constituées, particulièrement en Normandie et dans l'Eure.

Surtout, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, outre la fixation d'objectifs généraux de réduction de consommation et de développement des énergies renouvelables, renforce considérablement le rôle des collectivités, dont le SIEGE, en matière de politique énergétique. Ce texte vise à favoriser le développement de la planification par les EPCI à fiscalité propre en leur imposant l'élaboration de PCAET (Plans Climat Air Énergie Territoriaux), la coordination des différents intervenants par la création des Commission Consultatives Paritaires sur l'Énergie organisées et pilotées par nos syndicats, et la réalisation d'investissements en matière de production d'énergie en permettant à nos entités de participer au financement de projets portés par des groupements d'investisseurs constitués notamment d'acteurs publics.

Dans ce contexte, le SIEGE a profité de l'année 2015 pour anticiper les changements à venir dans l'exercice de nos missions en réunissant dès le mois de décembre la première Commis-

sion Consultative pour initier les futures actions coordonnées du SIEGE et des EPCI en matière de Production d'Énergie et d'aide à l'élaboration des PCAET. La constitution cette même année du Pôle normand de l'énergie, regroupant les cinq syndicats d'énergie normands s'inscrit également dans une démarche de mise en commun de moyens et de dialogue avec la Région désignée chef de file dans notre domaine de compétence.

Ce mouvement de réforme ne s'est toutefois pas fait au détriment des politiques publiques déjà initiées par le SIEGE qui, en 2015, a optimisé son processus de programmation des investissements en permettant, dès le mois de décembre n-1, d'arrêter sa programmation annuelle désormais définie selon le périmètre des structures intercommunales. Les actions menées en matière de groupements d'achat d'énergie et de développement de bornes de recharge pour véhicules électriques, projets initiés en 2014, sont quant à elles entrées dans leur phase opérationnelle en 2015.

J'ai donc le plaisir de vous communiquer le présent rapport d'activités 2015, document rétrospectif permettant d'établir le bilan de nos réalisations sur l'ensemble du département et des moyens mobilisés, et document prospectif vous exposant les lignes directrices de nos actions de demain.

LE PRÉSIDENT,
Ladislav PONIATOWSKI



Pôle normand de l'énergie

Les lois NOTRe et de transition énergétique d'août 2015 ont eu pour double effet d'assurer le regroupement des deux régions Basse et Haute-Normandie et de confier aux nouvelles grandes régions l'élaboration de Schémas d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ainsi que le rôle de chef de file en matière énergétique.



C'est dans ce contexte législatif que les syndicats d'énergie normands ont décidé de se constituer en "entente interdépartementale". Cette instance nouvelle permet d'assurer une forme de représentation des syndicats auprès de la Région, de synthétiser les retours d'expérience des uns et des autres dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et de la valorisation énergétique afin d'enrichir le débat régional et nourrir la transition énergétique d'actions concrètes.

Le Pôle normand de l'énergie peut ainsi être amené à mettre en commun ses informations et moyens dans les domaines suivants :

- suivi commun de l'activité des concessionnaires de distribution publique d'énergies (contrôle de concessions, contrôle des redevances et des taxes

sur les énergies, renégociation des cahiers des charges de concessions...),

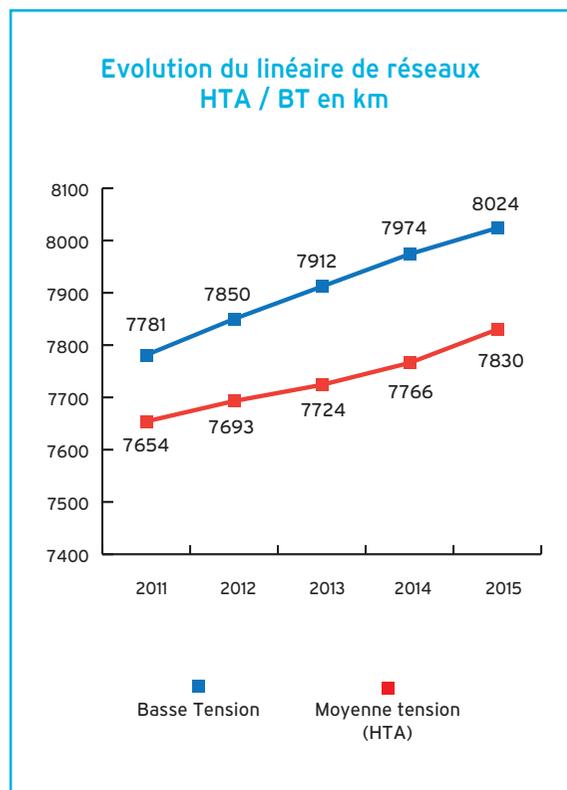
- propositions communes pour le développement et l'amélioration du service public de l'énergie et la qualité de fourniture des énergies,
- réflexion sur la production d'énergie et la maîtrise de l'énergie,
- actions partagées dans leurs différents domaines de compétence et d'intervention (éclairage public, bornes de recharge, achat groupé d'énergie...).

À l'occasion des journées portes ouvertes du SDEC Energie, le vendredi 2 octobre 2015, les cinq syndicats normands (Calvados, Eure, Manche, Orne et Seine-Maritime) ont signé la convention d'entente pour la création du Pôle.

Les données-clés de la concession

Panorama de la concession

Année	NB DE CLIENTS BASSE TENSION		NB DE CLIENTS MOYENNE TENSION (HTA)	
	2014	2015	2014	2015
TOTAL	309 383	311 569	961	950

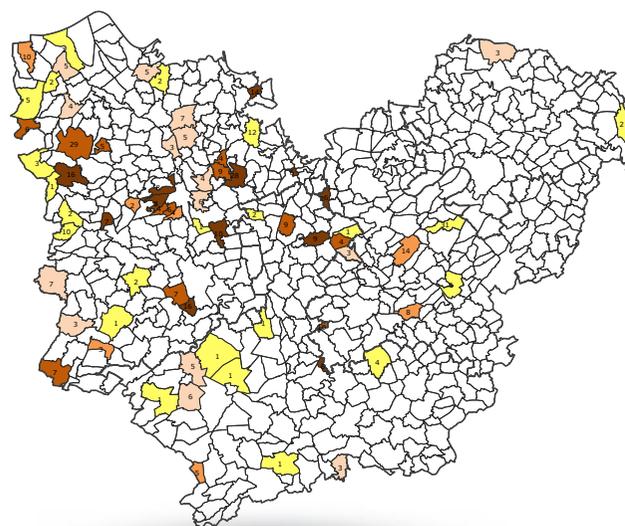


Diagnostic du réseau

	B TOTAL TOUTES CAUSES CONFONDUES	B INCIDENT POSTE SOURCE	B INCIDENT HTA	B INCIDENT BT	B TRAVAUX	B RÉSEAU DE TRANSPORT
2012	104	1,0	66,8	10,9	25,9	0,2
2013	164	5,35	120,05	7,39	31,37	0
2014	121,4	2,6	87,8	6,6	30,5	0
2015	64	1	37,2	5,5	18,4	0,9

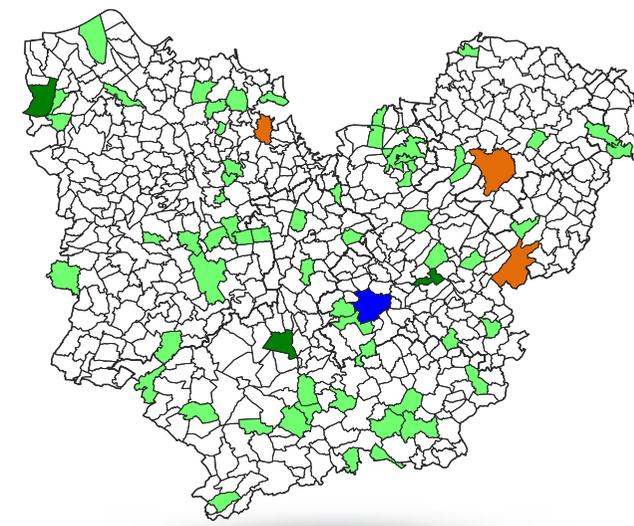
Critère "B" : temps de coupure moyen de la fourniture d'électricité (exprimé en minutes par an).

Nombre de clients mal alimentés et % par rapport aux clients de la commune à fin 2015



0 ≤ % CMA < 3 3 ≤ % CMA < 5 % CMA ≥ 5

Répartition géographique des postes en contrainte



5 postes 3 postes 2 postes 1 poste 0 poste

Les principes de la programmation 2015

L'organisation de la programmation annuelle des travaux aura, en 2015, suivi les principes définis depuis 2010 sur la hiérarchisation des opérations selon leur impact sur la qualité de la desserte du réseau de distribution publique d'électricité.



La répartition de la programmation 2015 des communes rurales se décompose comme suit :

	EN NOMBRE	SOIT	EN MONTANTS	SOIT
I Opérations prioritaires	103	45%	5 700 000 €	36%
I.1 Dont fils nus	63	28%	2 909 200 €	18%
I.2 Autres opérations	40	17%	2 790 800 €	17%
II Opérations préventives	79	34%	6 660 000 €	42%
II.1 Dont coordination	11	5%	1 086 000 €	7%
II.2 Dont fils nus moyenne section	26	11%	2 143 000 €	13%
II.3 Autres opérations	42	18%	3 431 000 €	21%
III Opérations de sécurité-environnement	47	21%	3 608 000 €	23%
TOTAL	229	100%	15 968 000 €	100%

Les opérations prioritaires, renforcement des réseaux en contrainte de tension ou d'intensité et résorption des réseaux constitués de fils nus de faible section mécaniquement fragiles et sensibles aux aléas climatiques représentaient 45% des opérations programmées en 2015,

Les opérations réalisées à titre préventif, renforcement des réseaux proches de la contrainte dans les secteurs en développement de l'habitat et la résorption des réseaux en fils nus de moyenne section représentaient quant à elles 34% des opérations inscrites et 42% du budget alloué aux travaux sur le réseau des communes rurales,

Enfin, les opérations de sécurité / insertion des réseaux dans l'environnement correspondant aux effacements de ces réseaux représentent à un peu plus de 20% de cette programmation annuelle.

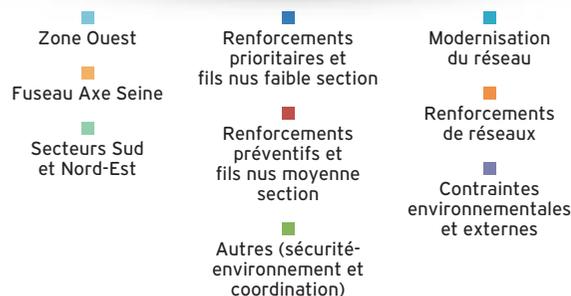
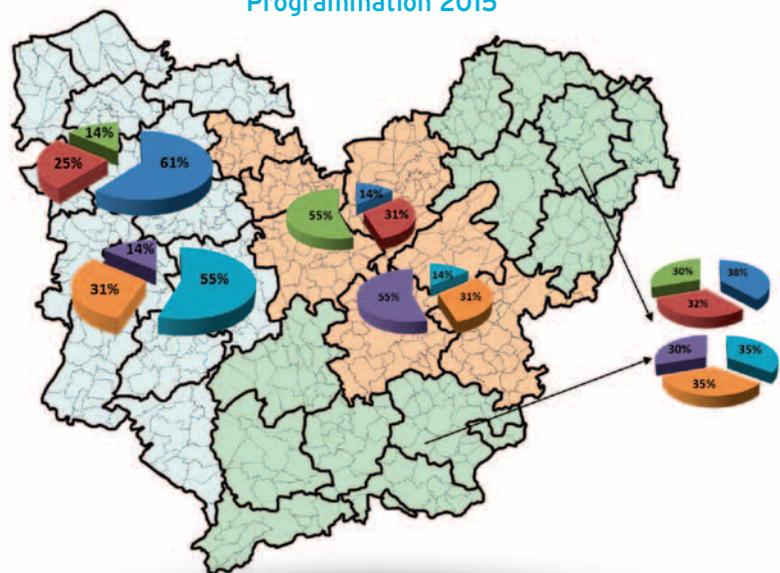
Cette programmation 2015 aura aussi pérennisé la réduction du taux de contribution des communes

aux opérations de renforcement (prioritaires et préventifs) de 20 à 7% du montant HT des travaux, mesure initiée en 2014 du fait de la modification des attributions des aides du FACE (Fonds d'Amortissements des Charges d'Electrification) et permettant ainsi de favoriser la réalisation de ces opérations par les communes dans un contexte budgétaire contraint.

Les principaux changements ayant influencé cette programmation 2015 ont trait à :

- La mise en œuvre à compter de cette année de la programmation par périmètre d'EPCI à Fiscalité propre, avec la tenue des premières réunions intercommunales fin 2014. Visant à maintenir une politique de proximité rendue difficile avec la diminution notoire du nombre de cantons en 2015, cette mesure devra néanmoins être adaptée en 2017 du fait de l'évolution de ces périmètres dans le contexte du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Programmation 2015

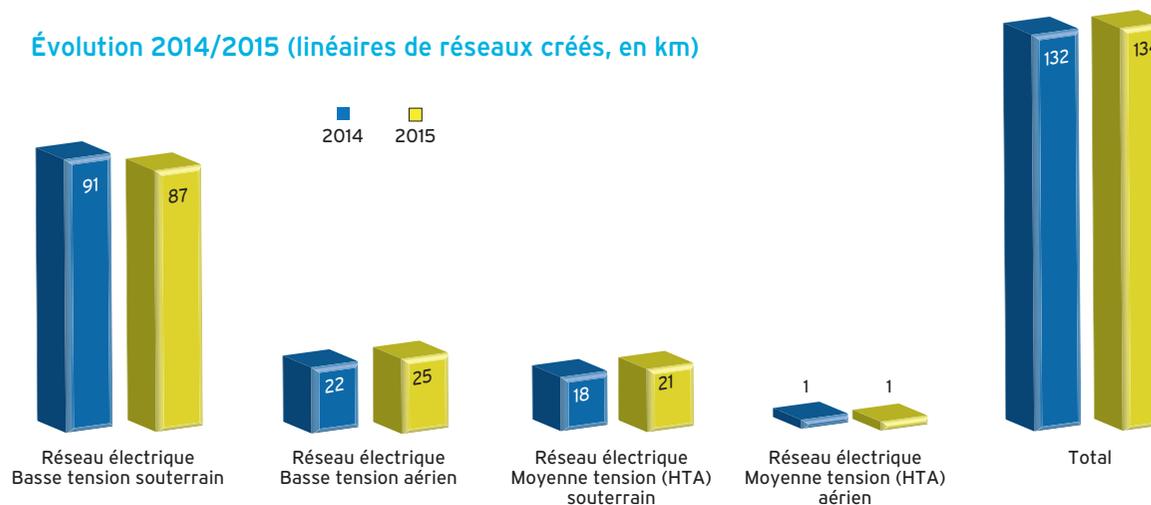


- La mise en œuvre de la **réforme du FACE** inscrite en 2014 visant à réduire le champ des communes sous régime d'électrification rurale. La réforme n'a eu toutefois pour impact sur le SIEGE que de conduire au changement de catégorie de deux villes initialement classées en zone rurale.

- La prise en charge à compter de 2015 par le SIEGE des travaux réalisés pour assurer la **réalisation des tranchées privatives des usagers**, favorisant ainsi l'effacement complet des lignes électriques sans générer de difficultés vis-à-vis des particuliers. Après un premier retour d'expérience et compte tenu des difficultés rencontrées sur le terrain, cette mesure, jusqu'alors limitée à trente mètres de tranchée en domaine privé est étendue, pour 2016, sans limitation de linéaire.

Enfin, une modification du processus de programmation a été initiée en 2015 pour permettre **d'accélérer la réalisation des opérations et optimiser l'utilisation des crédits budgétaires** en avançant de janvier n à décembre n-1 la validation par le bureau syndical de la programmation annuelle, dès après le vote du budget primitif de l'année par le comité syndical. Ce décalage permet ainsi d'anticiper les décisions de réaliser les opérations retenues par les communes, d'accélérer le lancement opérationnel des travaux, et de dégager dès janvier l'inscription d'une première programmation complémentaire d'ampleur suite aux premiers retours des communes. Expérimentée en 2015 pour la programmation 2016, cette réforme pourra être évaluée dès la fin de l'exercice.

Évolution 2014/2015 (linéaires de réseaux créés, en km)



Le processus de programmation

Jun à octobre n-1 :
recensement des projets

Octobre à novembre n-1 :
réunions intercommunales
de hiérarchisation des projets

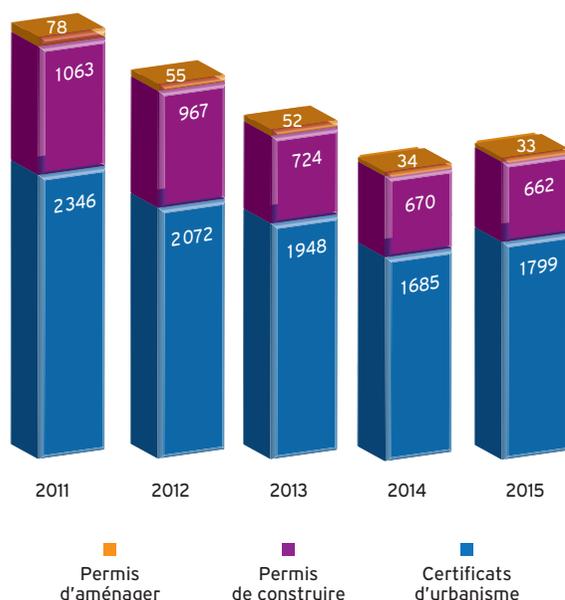
Novembre n-1 :
vote du budget par
le Comité syndical

Décembre n-1 :
vote de la programmation
par le Bureau syndical

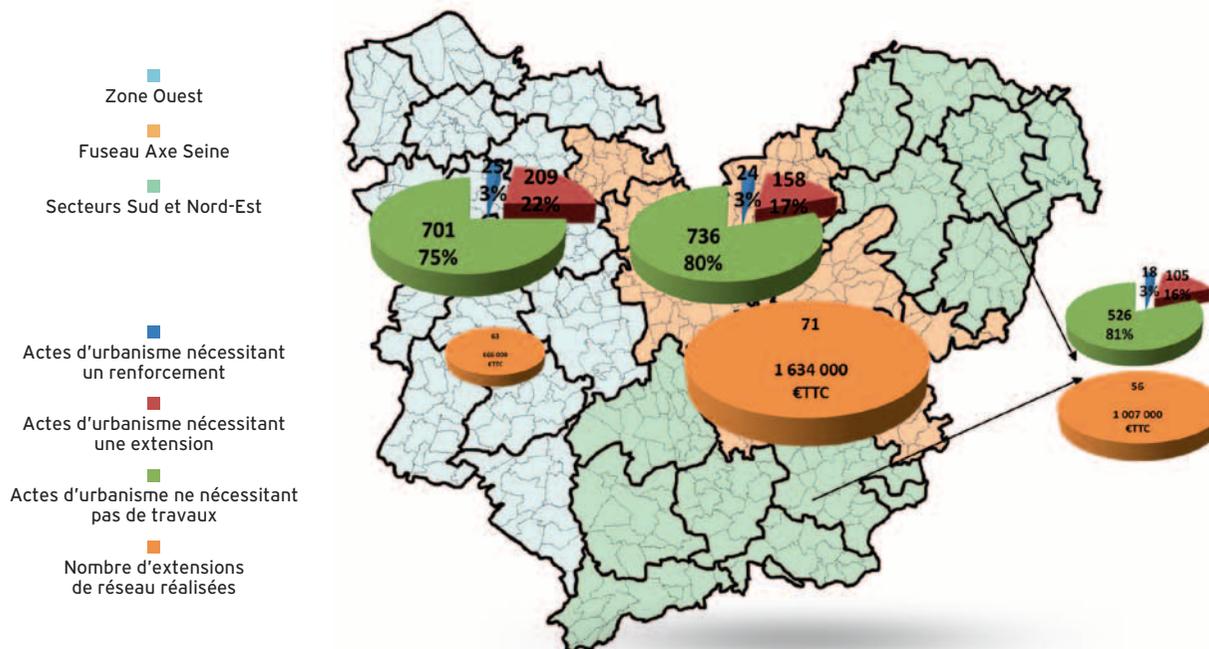
Janvier n : vote de la
programmation complémentaire
par le Bureau syndical

L'extension de la desserte électrique

Le bilan des avis rendus en matière de déclarations d'urbanisme par le SIEGE (certificats d'urbanisme, permis de construire et d'aménager) en 2015 laisse entrevoir les prémices d'une reprise de la construction et urbanisation du département, après une période de baisse régulière constatée depuis 2011.



Répartition géographique des actes instruits et des extensions 2015



En effet, hormis pour les projets de lotissements et permis de construire qui restent à un niveau bas, le nombre de certificats d'urbanisme instruits devrait conduire à une augmentation des projets dans les années à venir.

Les projets d'extension du réseau de desserte électrique restent quant à eux à un niveau historiquement bas en 2015, du fait de la baisse les années précédentes des autorisations d'urbanisme et de la tendance actuelle à la densification des centres bourgs et hameaux plutôt qu'à l'extension des zones urbaines.

S'agissant de la répartition géographique de cette urbanisation, le fuseau Axe-Seine concentre encore en 2015 les 2/3 des projets de lotissements, particulièrement sur le territoire de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine, et la moitié des permis de construire instruits. Les zones du sud de l'Eure et du Vexin connaissent quant à elles un développement modéré avec près de 200 permis instruits, alors que la zone ouest concentre près de la moitié des certificats d'urbanisme du territoire, laissant entrevoir un potentiel développement futur de cette zone.

Pour une coordination exemplaire

Compétent de par la loi pour assurer l'enfouissement en coordination des réseaux de télécommunications à l'occasion de la mise en souterrain des réseaux électriques sur supports communs, et, plus récemment, pour la pose de fourreaux afin de favoriser le développement rapide des réseaux très haut débit, le SIEGE a maintenu un très fort niveau d'investissement dans ce domaine avec des réalisations exceptionnelles à hauteur de 2,8 M€ en 2015 pour ces deux actions.



Ces crédits ont permis un fort niveau de réalisation avec 55 km de réseaux enfouis incluant pour bon nombre des fourreaux surnuméraires posés à l'occasion des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIEGE.

Partenaire du développement de la fibre optique dans le département et de la densification du réseau Très Haut Débit, le SIEGE, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, Eure Numérique et ERDF ont signé une convention visant à permettre le passage de la fibre optique sur les poteaux électriques. Ce partenariat permettra un développement rapide et à moindre coût de ce réseau.

Cette technique permet en effet de s'affranchir de la pose dans des fourreaux enterrés, nécessitant des travaux conséquents de génie civil, et de

bénéficier du très dense réseau aérien de distribution publique d'électricité, mis à disposition par le SIEGE et ERDF.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un accord national diligenté par la Fédération Nationale des Autorités Concédantes dont fait partie le SIEGE 27 et l'association des Maires de France d'un côté, ERDF et les opérateurs de réseaux de télécommunications de l'autre côté.

Décliné localement, l'engagement est pris d'enterrer la fibre lors des opérations d'effacement des réseaux électriques aériens et ainsi éliminer les risques de dégradations liés aux aléas climatiques en particulier.

Moins cher et plus rapide, le déploiement complémentaire de la fibre optique en mode aérien devrait contribuer à atteindre les objectifs d'Eure Numérique à l'horizon 2020.



Les principes de la programmation



En 2015, le SIEGE a maintenu ses principes de programmation en matière d'Éclairage Public favorisant le remplacement des lampes à vapeur de mercure qui ont disparu de la vente courant 2015, et l'installation d'horloges astronomiques visant à optimiser les horaires de fonctionnement de l'éclairage public. Ces deux mesures font l'objet de bonifications de 100 € à destination des communes.

Surtout, cette année aura été mise à profit pour accentuer la politique d'éclairage juste mise en œuvre et favoriser le choix par les communes de solutions adaptées aux voiries à éclairer.

A cet effet, les conditions techniques et financières des opérations sont modifiées à compter de la programmation 2016 suite à validation de ces nouveaux principes par le Comité syndical du 28 novembre.

Ces changements concernent ainsi les opérations d'éclairage public coordonnées à une opération de renforcement en technique souterraine en appliquant un taux réduit de contribution communale à l'opération de 20% au lieu de 40%, sous réserve du respect d'un rapport maximal de puissance installée de 0,4 W/m².

Cette mesure vise principalement à favoriser la mise en conformité du réseau d'éclairage public dans une logique d'économie d'énergie.

S'agissant des opérations d'éclairage public dites "isolées", soit hors coordination, le programme de résorption des lampes à vapeur de mercure et des

luminaires de type "boule" est accentué en remplaçant la bonification déjà en vigueur par la création d'un programme spécifique avec un taux réduit de contribution communale lui aussi fixé à 20% au lieu de 40% pour les opérations classiques. La déduction de 100 € sur la participation financière de la commune par horloge astronomique posée dans des armoires de commande existantes et mise en place depuis la programmation 2013 est quant à elle maintenue en parallèle.

Enfin, toujours dans l'optique d'assurer une programmation prioritairement dédiée aux investissements les plus utiles et efficaces, le SIEGE a déterminé un principe de hiérarchisation des opérations du programme intercommunal classique en définissant l'ordre suivant :

1. Pose d'horloges et/ou mise en conformité des armoires,
2. Sécurité (abribus, passage piétons,...),
3. Autres opérations.

RÉALISATIONS 2015	
Linéaires créés	58 km
Fournitures posées	
Candélabres	1 211
Luminaires / Projecteurs	1 392

La maintenance des installations d'éclairage public

Les transferts de compétence maintenance éclairage public 2015 : ■ Aclou ■ Boncourt ■ Bosc-Bénard-Crescy ■ Criquebeuf-sur-Seine ■ Duranville ■ Folleville ■ Illeville-sur-Montfort ■ Le-Thuit-Simer ■ Merey ■ St-Aubin-de-Scellon ■ St-Cyr-la-Campagne ■ St-Germain-la-Campagne ■ St-Grégoire-du-Vièvre ■ St-Marcel

Lots maintenance E.P.



2015 a été une nouvelle fois une année de croissance significative en terme de transferts de compétence maintenance éclairage public, quatorze communes ayant délibéré en ce sens, ce qui représente 10,1% de progression et 152 communes adhérentes réparties sur l'ensemble du département.

Cette augmentation du nombre de collectivités n'a pas eu d'incidence à court terme sur le nombre des dossiers à traiter qui est sensiblement identique à 2014, que ce soit pour les dommages ou les mises en conformité. Inversement à cette croissance, le volume de demandes d'interventions a diminué de 10%, du fait principalement de mesures de maintenance préventive mises en œuvre.

Sur le plan financier, le volume consacré aux réparations des dommages est stable, contrairement à la diminution de 22% pour les mises en conformité, du fait du basculement des opérations de remplacement des luminaires équipés de lampe à vapeur de mercure demandées par les collectivités dans le cadre des programmations annuelles (hors champ de la maintenance).

Le nombre de DT/DICT traitées par le service maintenance, pour les seules communes ayant transféré la compétence au SIEGE, a considérablement augmenté, passant de 2255 en 2014 à 3103 en 2015 soit une hausse de 37,6%, confirmant la bonne mise en œuvre et le bien-fondé de la réglementation dite "anti-endommagement" rentrée en vigueur progressivement depuis le 1^{er} juillet 2012.

Fourniture de l'énergie pour l'éclairage public des communes adhérentes

En parallèle du groupement d'achat pour les sites ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA, suite à la disparition le 31 décembre 2015 des tarifs réglementés de vente d'électricité, le SIEGE a lancé un appel d'offres pour la fourniture de l'énergie des

Chiffres 2015

- 1263 demandes d'intervention
- 77 dossiers de mise en conformité traités
- 69 dossiers dommages aux ouvrages (dont 9 avec tiers identifié) traités
- 3103 réponses aux DT/ DICT traitées
- 168 610 € investis en mise en conformité
- 67 788 € consacrés aux dommages

installations d'éclairage public. Le fournisseur retenu est Direct Energie pour une durée de deux ans. Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, pour les communes ayant transféré la maintenance au SIEGE, celui-ci prend en charge les factures correspondant aux consommations, traite le reversement par les communes sans surcoût, gère les mises en service et les résiliations et assure le suivi des consommations et des optimisations tarifaires.

Systèmes de commande défectueux

Le comité du 25 novembre 2015 a validé la proposition de remplacement des systèmes de commande défectueux selon les modalités suivantes :

- le service maintenance gère les remplacements des systèmes défectueux et prend en charge la totalité du coût sans participation financière de la commune,
- pour les remplacements en nombre demandés par les collectivités, pour la mise en place d'une coupure de nuit ou d'une synchronisation des horaires de fonctionnement, les conditions sont inchangées et émarginent aux mêmes dispositions financières que les investissements.

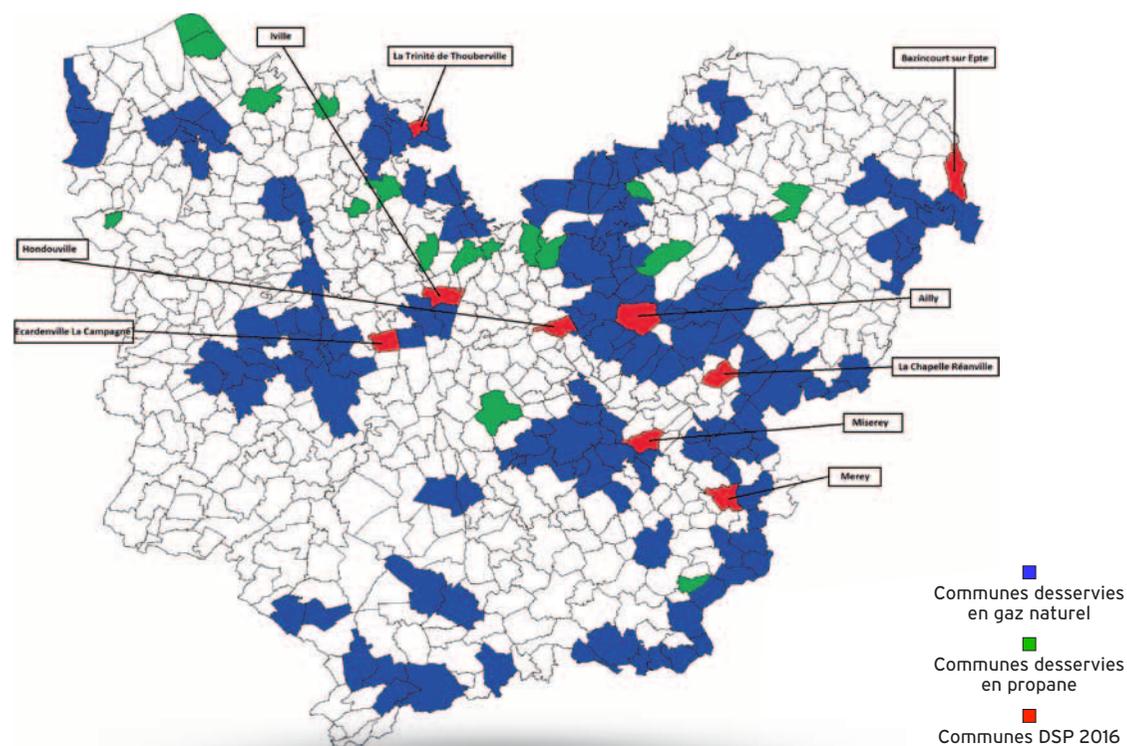
Une nouvelle procédure de délégation de service public en cours

Le Comité syndical de novembre 2014 avait autorisé le président à lancer une procédure de délégation de service public pour la desserte en gaz de nouvelles communes du département.

L'année 2015 a été consacrée au recensement des candidatures des communes intéressées pour accueillir cette énergie sur leur territoire, à l'étude par les services du syndicat du potentiel de celles-ci et au lancement de la procédure. Neuf communes se sont portées candidates : Ailly, Bazincourt-sur-Epte, La-Chapelle-Réanville, Écardenville-la-Campagne, Hondouville, Iville, Merrey, Miserey et La-Trinité-de-Thouberville.



Communes concédées au 1^{er} juin 2015 et communes faisant partie de la procédure DSP 2016



Dans le cadre de cette procédure, les communes ont fait le choix d'être candidates à recevoir soit uniquement des offres en gaz naturel (six communes), soit des offres en gaz naturel ou propane (trois communes). Fin 2015, quatre candidats ont manifesté leur intérêt afin d'étudier le potentiel

des communes candidates, le début de l'année 2016 étant consacré à la remise des offres par ceux-ci et aux négociations éventuelles.

Le Comité de mai 2016 achèvera la procédure et validera les attributions.

L'achat groupé d'énergie

Vente groupée de certificats d'économies d'énergie (CEE)

La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a proposé en 2015 à l'ensemble de ses adhérents une vente groupée de leurs Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

L'objectif était d'obtenir un prix de rachat plus favorable grâce à un volume de CEE important.

Le SIEGE, qui disposait à ce moment de 18 312 208 kWhcumac en attente de rachat, a décidé d'adhérer à ce dispositif.

Cependant, le contexte étant peu favorable au rachat des CEE, les obligés répondant plus facilement à leurs obligations, la vente a été déclarée infructueuse du fait des conditions économiques défavorables du rachat proposé, malgré le volume représenté par ce groupement (19 syndicats d'énergie pour près de 850 GWh cumac).

Avec la suppression progressive des Tarifs Réglementés de Ventes d'électricité et de gaz (TRV), le SIEGE a pu proposer dès 2015 aux collectivités euroises l'adhésion à des groupements d'achat d'énergie afin de leur permettre de répondre à leur besoin de mise en concurrence des fournisseurs pour obtenir des offres de marché pour leurs sites.

Le gaz

La suppression des TRV s'est faite progressivement - au 31 décembre 2014 pour les sites consommant plus de 200 MWh/an et au 31 décembre 2015 pour les plus de 30 MWh/an. Le SIEGE a proposé l'adhésion au groupement Normand coordonné par le SDEC Energie (Syndicat d'Energie du Calvados) à 46 communes et EPCI du département correspondant à 241 points de livraison.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'ensemble de ces sites a un contrat de fourniture de gaz naturel avec l'entreprise GAZ DE BORDEAUX, attributaire du marché, avec une économie moyenne de 17 à 30% selon la typologie des contrats par rapport aux anciens TRV.

Afin de permettre aux collectivités n'ayant pas pu adhérer à ce groupement au 1^{er} janvier 2015, le SIEGE a lancé fin 2015 un groupement d'achat de gaz naturel pour assurer la fourniture pour la seule année 2016, ce groupement temporaire étant destiné à terme à fusionner avec celui du SDEC Energie.

Le fournisseur retenu par le SIEGE pour 2016 est ENGIE (ex-GDF Suez), les tarifs obtenus ont permis aux collectivités d'obtenir un gain estimé de 34% en moyenne par rapport aux ex-tarifs réglementés.

L'électricité

Pour l'électricité, le législateur a fixé au 31 décembre 2015 la fin des TRV pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA. Selon la même logique que pour le gaz, le SIEGE a constitué tout au long de l'année 2015 un groupement à l'échelle départementale pour la fourniture des sites concernés ainsi que pour les installations d'éclairage public notamment pour les communes adhérant à la maintenance (cf. page 10).

Au terme des procédures de mise en concurrence menées par le SIEGE, les marchés ont été attribués en juillet 2015 à EDF pour les bâtiments > 36kVA et DIRECT ENERGIE pour l'éclairage public avec des économies moyennes estimées respectivement à 14 et 5% sur la facture finale.

Ces nouveaux contrats concernent donc, depuis le 1^{er} janvier 2016, 151 collectivités pour 350 sites pour les bâtiments > 36 kVA et 219 collectivités, dont 145 adhérentes à la maintenance, pour 2 400 installations d'éclairage public.

Participation à la "Fête de la science 2015"

Pour la première année, le SIEGE, invité par le Grand Evreux Agglomération (GEA) sur son stand, a participé à la "Fête de la science 2015" qui s'est tenue du 8 au 11 octobre 2015 au musée d'Evreux. Dans le cadre de "l'année internationale de la lumière", le GEA avait choisi le thème de "La ville en lumière, de l'éclairage public aux illuminations de fin d'année".

Le SIEGE a ainsi apporté sa contribution et son expertise en matière d'éclairage public en présentant quatre panneaux sur l'éclairage public et en participant à l'animation du stand, notamment devant de nombreux scolaires : explication du fonctionnement de l'éclairage public, quizz, présentation de différentes lanternes en démonstration et de l'évolution des technologies utilisées,...



Les bornes de recharge pour véhicules électriques

Après avoir consacré l'année 2014 à dimensionner et conduire le projet de déploiement de 130 bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire eurois, 2015 aura été l'année de la concrétisation du projet et son entrée dans sa phase opérationnelle.



Le schéma d'implantation

Les travaux menés l'année précédente avaient permis d'élaborer le schéma d'implantation prévisionnel, présenté et validé par le Comité syndical.

La concertation s'est poursuivie en 2015 permettant d'ajuster ce schéma selon les retours des collectivités concernées (Communautés de communes/d'agglomération et communes), de valider les emplacements de l'ensemble de ces bornes et de conclure les conventions fixant les modalités d'implantation et d'exploitation de ces équipements.

Le montage financier du projet

Après montage des dossiers de subventions et concertation avec l'ADEME et la Région, partenaires du projet, ces derniers ont validé le dossier déposé par le SIEGE. L'ADEME apporte ainsi un concours de 750 000 € correspondant à 50% du montant HT des investissements projetés, la Région Haute Normandie accordant quant à elle un financement à hauteur de 288 000 € soit 20%. Le reste est supporté par le SIEGE sur son budget propre.

Le choix du matériel

La consultation menée en 2015 a permis d'attribuer le marché pour la fourniture de ces bornes à SGA Automation, entreprise basée en Seine Maritime. Le choix, partagé avec le groupe de travail en charge du projet, s'est porté sur ce modèle, basé sur une ligne simple et élancée et adapté aux problématiques du milieu urbain du fait de sa robustesse,



son intégration du coffret de branchement, ses modalités de fonctionnement (paiement par carte bancaire, pré-réservation à distance, adaptabilité aux usages actuels et futurs...).

L'organisation des travaux

Afin de simplifier les interventions sur le réseau, éviter le partage de maîtrise d'ouvrage et l'intervention de plusieurs entreprises pour la pose, le raccordement et le branchement de la borne au réseau, le SIEGE et ERDF ont conclu un partenariat spécifique qui prévoit la réalisation de ces prestations par le gestionnaire de réseau. Ce partenariat a conduit à la conclusion d'une convention signée le 9 octobre 2015.

Ces avancées importantes du projet ont permis de procéder aux derniers ajustements quant aux adaptations de la borne sélectionnée et aux fonctionnalités de la supervision. Le SIEGE a ainsi commandé ses premières bornes fin 2015. L'installation de celles-ci se déroulera donc courant 2016, année au cours de laquelle les mises en service se succéderont et les modalités de tarification/fonctionnement seront finalisées par les travaux du groupe de travail et l'assemblée délibérante.

Le SIEGE et la transition énergétique

L'article 198 de la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 18 août 2015 introduit la création d'une commission consultative paritaire entre tout syndicat ayant la qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'Électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans son périmètre.



Le SIEGE a donc constitué dès la fin 2015 sa propre **Commission Consultative Paritaire sur l'Énergie (CCPE)** composée de 35 représentants du SIEGE désignés par le comité syndical de novembre dernier et de 35 représentants des EPCI à fiscalité propre. Cette commission a pour mission de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et de faciliter l'échange des données.

Lors de sa première réunion le 9 décembre 2015, le règlement intérieur de la commission a été adopté, puis, Daniel BOISARD, vice-président en charge du développement durable et de la ruralité à la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) et maire de Fains, a été nommé représentant des EPCI à fiscalité propre aux conférences de type "NOME" qui portent sur le programme prévisionnel des investissements envisagés sur les réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz.

Il a ensuite été fait état de la programmation 2016 du SIEGE et d'un bilan de ses missions en matière d'efficacité énergétique : diagnostics éclairage public / bâtiments, extensions des concessions gaz et bornes à recharge électrique notamment.

Enfin, des **perspectives de coopération entre le SIEGE et les EPCI** ont été mises en avant et ont débouché sur la constitution de deux groupes de travail en vue d'alimenter la réflexion de la collectivité dans les domaines de la production et de l'efficacité énergétique, en complément du groupe

de travail créé auparavant en charge du projet de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques :

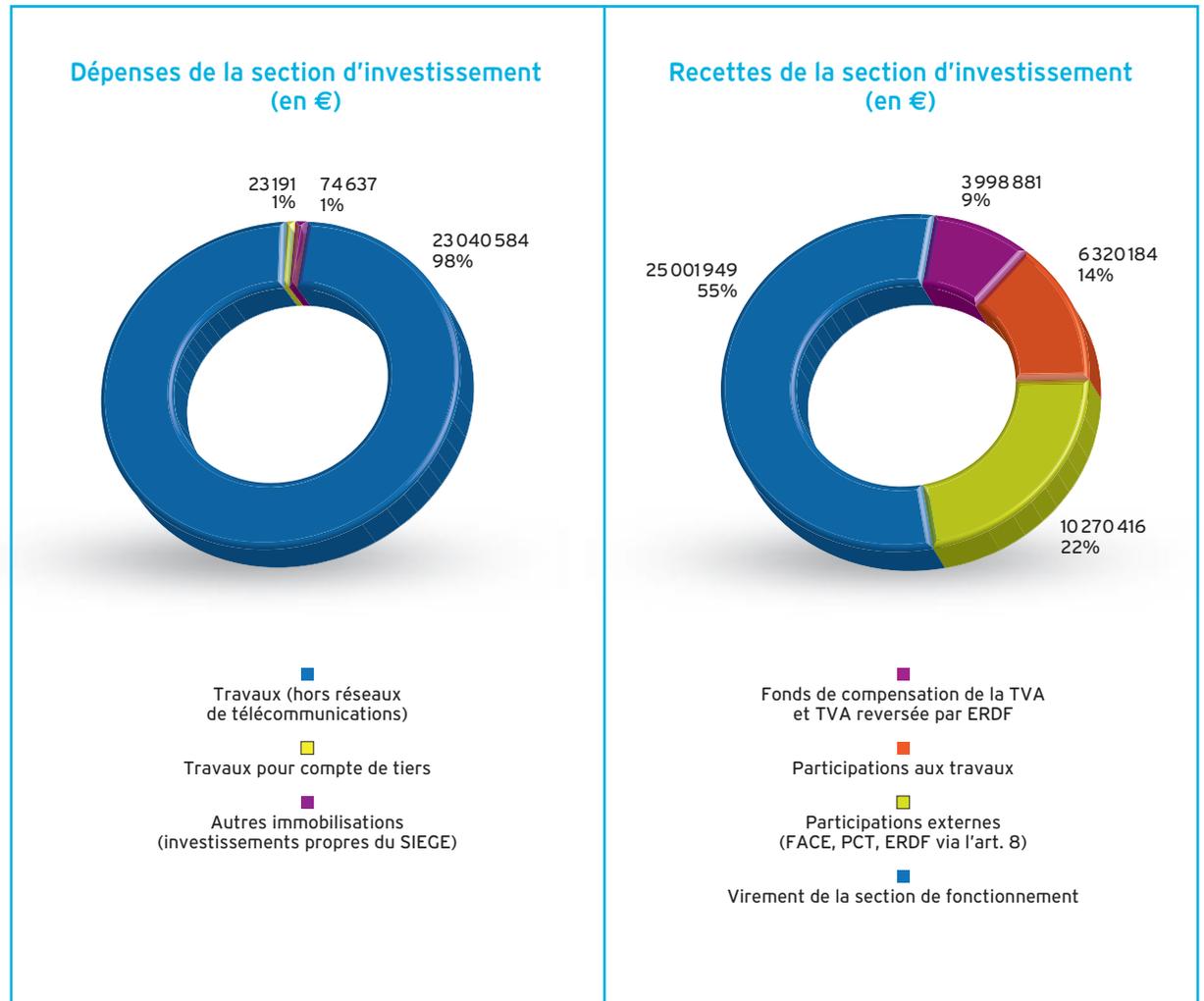
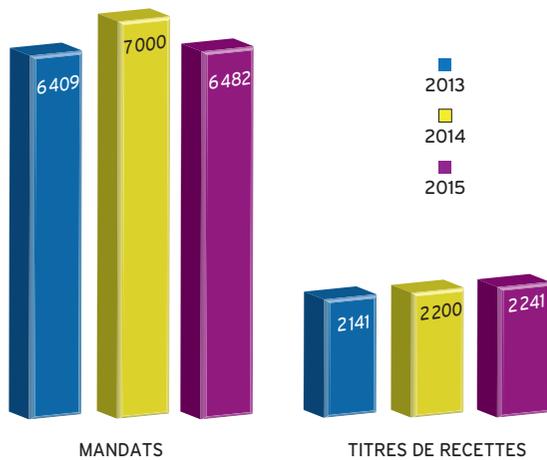
- le premier concerne la **production d'énergie renouvelable** et est chargé de déterminer les enjeux d'une intervention du SIEGE dans ce domaine, d'élaborer un plan d'actions. Les modalités d'intervention du SIEGE dans ce domaine seront précisées une fois les orientations stratégiques déterminées,

- le deuxième concerne quant à lui l'**élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)**. En effet, au 31 décembre 2018, tout EPCI à fiscalité propre devra avoir adopté un PCAET dès lors que sa population dépassera 20 000 habitants. La réflexion porte ainsi sur l'apport du SIEGE en matière de mutualisation des moyens pour assister ces EPCI dans l'élaboration de ces plans, dans un délai court et contraint, et dans une logique d'économie de moyens.

Compte administratif 2015

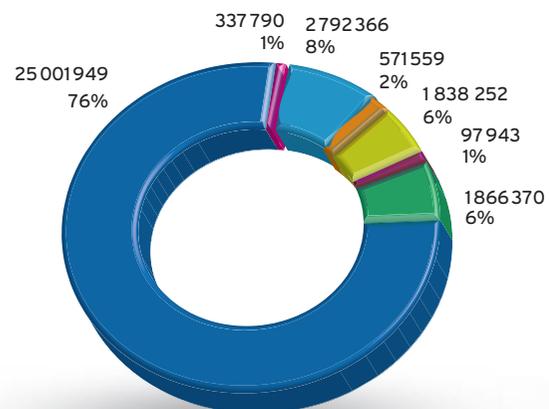


Mouvements :
Titres de recettes / Mandats de dépenses
(en nombre)



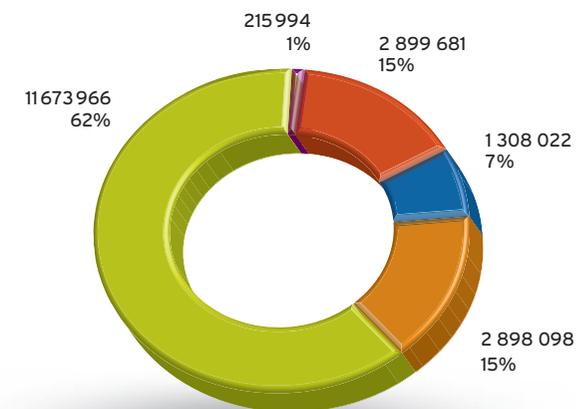


Dépenses de la section de fonctionnement (en €)



- Charges à caractère général (hors travaux réseaux téléphoniques et maintenance EP)
- Travaux sur réseaux téléphoniques
- Maintenance de l'EP
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante (65-66)
- Reversement villes B et RODP
- Virement à la section d'investissement

Recettes de la section de fonctionnement (en €)



- Redevance occupation domaine public
- Participations liées aux travaux sur les réseaux téléphoniques et maintenance éclairage public
- Redevances de concessions (électricité et gaz)
- Redevance d'investissement (R2)
- Taxe sur l'électricité (TCFE)

Renouvellement du marché de maintenance de l'éclairage public

Le 30 juin 2015 le marché de maintenance des installations d'éclairage public des communes adhérentes à la compétence optionnelle est arrivé à échéance. Son renouvellement a été l'occasion de procéder à un redécoupage des lots géographiques. Passant de 8 à 7, les territoires ont été équilibrés en fonction, d'une part, de la délimitation des intercommunalités (l'ancien marché faisant encore référence aux cantons) et, d'autre part, du nombre d'installations (points lumineux et armoires) sur les territoires concernés.

L'appel d'offres a été lancé début 2015 pour une attribution qui a eu lieu en juin et dont les résultats figurent sur la carte reproduite en page 10.

Matériels d'éclairage public

Lot	Désignation matériel	Attributaire
1	Candélabres aluminium	VALMONT FRANCE
2	Candélabres acier	VALMONT FRANCE
3	Candélabres fonte	FONTES DE PARIS
4	Candélabres acier décoratifs	GHM SA
5	Luminaire routiers	JCL LIGHTING
6	Luminaire décoratifs contemporains	JCL LIGHTING
7	Luminaire décoratifs résidentiels	SAS RAGNI
8	Luminaire de style	SAS RAGNI
9	Projecteurs	AGENORE
10	Régulateurs / Variateurs de tension	BH TECHNOLOGIES

Marchés de travaux en cours

Lot	Périmètre d'intervention	Travaux de renforcement et d'enfouissement	Travaux d'extension
1	Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, Communauté de Communes du Roumois Nord	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RESEAUX ENVIRONNEMENT
2	Communauté de Communes du canton de Beuzeville, Communauté de Communes de Pont Audemer	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	RESEAUX ENVIRONNEMENT
3	Communauté de Communes du canton de Cormeilles, Communauté de Communes du Vièvre Lieuvin, Communauté de Communes du canton de Thiberville	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAG VIGILEC
4	Communauté de Communes Val de Risle, Communauté de Communes de Bourgheroulde Infreville	SAS DR	SAS DR
5	Communauté de Communes de Bernay et ses environs, Communauté de Communes du canton de Broglie	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RESEAUX ENVIRONNEMENT
6	Communauté de Communes du canton de Brionne, Communauté de Communes Intercom Risle et Charentonne	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE	SAS DR
7	Communauté de Communes d'Amfreville La Campagne, Communauté de Communes du Pays du Neubourg	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
8	Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, Communauté de Communes du Pays de Conches	SAG VIGILEC	RESEAUX ENVIRONNEMENT
9	Communauté de Communes du canton de Rugles, Communauté de Communes du canton de Bréteuil, Communauté de Communes du Pays de Damville	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAG VIGILEC
10	Communauté de Communes du Pays de Verneuil, Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure *	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
11	Communauté de Communes La Porte Normande *	LESENS ELECTRICITE SAS	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
12	Grand Evreux Agglomération	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
13	Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure	LESENS ELECTRICITE SAS	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
14	Communauté de Communes Eure Madrie Seine, Communauté de Communes des Andelys et environs	LESENS ELECTRICITE SAS	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
15	Communauté d'Agglomération Seine Eure	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	ELECTRICITE BLONDEL
16	Communauté de Communes Epte Vexin Seine, Communauté de Communes Gisors Epte Lévrrière *	GPT STPEE / EIFFAGE ENERGIE	ELECTRICITE BLONDEL
17	Communauté de Communes du canton de Lyons La Forêt, Communauté de Communes du canton d'Etrépagny, Communauté de Communes de l'Andelle	GPT STPEE / EIFFAGE ENERGIE	ELECTRICITE BLONDEL

* Périmètre étendu aux communes faisant partie d'un EPCI du département voisin.

Les ressources humaines

Renouvellement de la certification ISO 9001



En novembre, le SIEGE a obtenu le troisième renouvellement de sa certification ISO 9001, obtenue depuis 2006.

En effet, le SIEGE reste en perpétuelle recherche d'amélioration continue du service public dans les domaines de la distribution d'énergie, de l'éclairage public et de la maîtrise de l'énergie.

Cette préoccupation est ancrée au sein du SIEGE et de son bureau syndical ainsi que dans le travail quotidien de ses agents.

Cette certification couvre l'ensemble des processus et services du SIEGE : services ressources, techniques et direction.

Les effectifs du syndicat sont composés de 35 agents dont 20 agents relevant de la filière technique et 15 de la filière administrative. Il y a 7 agents de catégorie A, 17 agents de catégorie B et 11 agents de catégorie C.

En 2015, les dépenses de formation ont atteint 15 000 €, en intégrant les cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion, permettant de proposer 1,5 jours de formation par agent sur l'année.

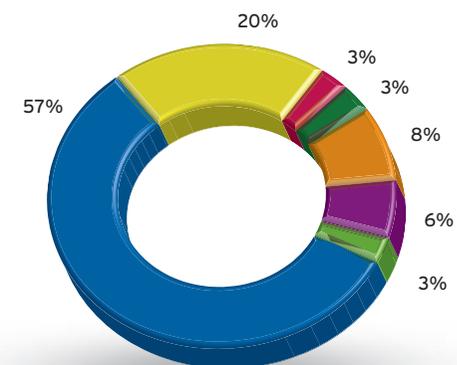
Les formations ont porté principalement sur des domaines techniques de perfectionnement, sur des formations aux concours ainsi que sur des formations d'auditeurs internes dans le cadre de la certification ISO 9001.

Il convient aussi de noter que l'année 2015 a été une année de réussite aux examens professionnels pour plusieurs agents.

Répartition des agents par service

- Direction générale
- Services Techniques
- Services Fonctionnels
- Contrôle des concessions

- Maîtrise de la demande en énergie
- Service Maintenance en E.P.
- Informatique



VOS INTERLOCUTEURS TECHNIQUES PAR INTERCOMMUNALITÉS AU 1^{ER} JUILLET 2016

CC D'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE
CC DU PLATEAU DU NEUBOURG

Gilles BARBEY
02 32 39 76 19
06 85 38 92 58
gilles.barbey@siege27.fr

CC DE CONCHES
CC DU PAYS DE VERNEUIL/AVRE
CC RURALES DU SUD DE L'EURE

Caroline CHEVALIER
02 32 39 82 14
06 71 70 97 67
caroline.chevalier@siege27.fr

CA GRAND ÉVREUX
AGGLOMÉRATION
CA SEINE-EURE
CC DE QUILLEBEUF-SUR-SEINE

Didier ETIENNE
02 32 39 76 33
06 81 12 45 48
didier.etienne@siege27.fr

CC DE BERNAY ET DES ENVIRONS
CC DU CANTON DE BRETEUIL/ITON
CC DU CANTON DE RUGLES
CC DU PAYS DE DAMVILLE

Joël VENIAT
02 32 39 76 20
06 33 21 46 07
joel.veniat@siege27.fr

CC DE BERNAY ET DES ENVIRONS
CC DU CANTON DE BEAUMESNIL
CC DU CANTON DE BROGLIE

Jean-Jacques LEMIESZ
02 32 39 76 21
06 85 56 06 16
jean-jacques.lemiesz@siege27.fr

CC DU CANTON DE BRIONNE
CC DU VIÈVRE-LIEUVIN
CC INTERCOMM
RISLE ET CHARENTONNE

Nicolas LIDY
02 32 39 82 19
06 73 85 39 37
nicolas.lidy@siege27.fr

CA DES PORTES DE L'EURE
CA GRAND ÉVREUX
AGGLOMÉRATION
CC EPTE-VEXIN-SEINE

Jean-Pierre MAZURIER
02 32 39 82 05
06 78 09 71 64
jean-pierre.mazurier@siege27.fr

CC DU CANTON DE CORMEILLES
CC DU CANTON DE THIBERVILLE

Rémy PETIT
02 32 39 82 03
06 71 70 97 72
remy.petit@siege27.fr

CA GRAND ÉVREUX
AGGLOMÉRATION
CC DE L'ANDELLE
CC DES ANDELYS ET ENVIRONS
CC DU CANTON DE LYONS-LA-FORÊT

Frédéric PELLETIER
02 32 39 89 69
06 85 83 76 83
frederic.pelletier@siege27.fr

CA DES PORTES DE L'EURE
CC LA PORTE NORMANDE

Dominique SEGOUIN
02 32 39 82 12
06 71 70 97 69
dominique.segouin@siege27.fr

CC BOURGTHÉROULDE-INFREVILLE
CC DU ROUMOIS NORD
CC VAL-DE-RISLE

Benjamin SOURIOUX
02 32 39 89 64
06 85 83 82 92
benjamin.sourieux@siege27.fr

CA SEINE-EURE
CC DE PONT-AUDEMER
CC DU CANTON DE BEUZEVILLE

Eric SALES
02 32 39 89 67
06 85 83 73 73
eric.sales@siege27.fr

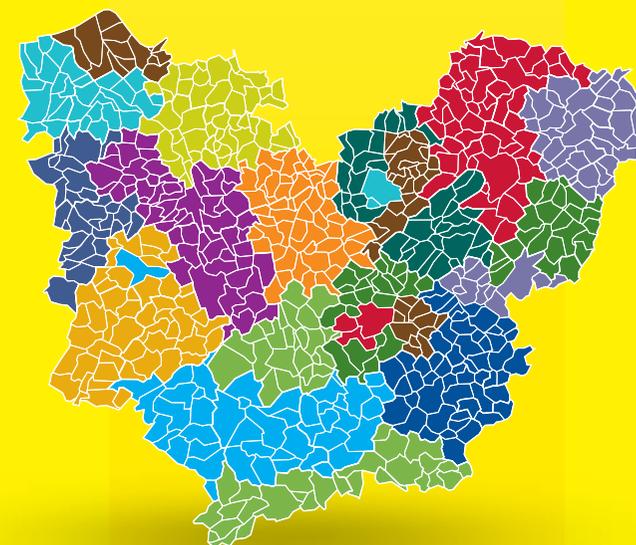
CA SEINE-EURE
CC EURE MADRIE SEINE

Alexandra THEBAULT
02 32 39 82 06
06 71 70 97 68
alexandra.thebault@siege27.fr

CA DES PORTES DE L'EURE
CC DU CANTON D'ÉTRÉPAGNY
CC GISORS-EPTE-LÉVRIÈRE

Richard Malfione
02 32 39 76 20
06 33 21 46 07
richard.malfione@siege27.fr

DÉCOUPAGE DES SECTEURS



SIEGE

27

Syndicat Intercommunal
de l'Électricité et du Gaz de l'Eure

www.siege27.fr



SIEGE 27
12, rue Concorde
ZAC du Long Buisson
CS 30289
27002 Evreux cedex

02 32 39 82 00

02 32 39 82 11

siege27-direction@siege27.fr